



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Autorités communales
Conseil général

AVIS **CONSEIL GENERAL**

Séance du 14.09.2022

Réuni en séance le 14 septembre 2022, en présence de 49 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve à l'unanimité les nouveaux statuts et le règlement du Centre de Secours Incendie des Combins (Val de Bagnes et Sembrancher)
2. Il approuve à l'unanimité le règlement sur la lutte par confusion sexuelle (gestion des vignes)
3. Il approuve à l'unanimité les décisions fiscales suivantes pour l'exercice 2023 :
 1. Coefficient d'impôts : 1.0
 2. Indexation : 173%

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation et sur le site internet de la Commune de Val de Bagnes.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 17 novembre 2022.

Fait à Val de Bagnes, le 16 septembre 2022

Le Conseil général